



VIDE GRENIER Saint Geours de Marenne

Salle René Lapeyre route de Dax

Dimanche 23 SEPTEMBRE 2018

Règlement intérieur : Les fiches d'inscriptions devront parvenir par courrier aux organisateurs accompagnées du règlement et de la photo copie de la pièce d'identité / registre du commerce à l'ordre de « SOLIDARITE LANDES VIETMAN » Toute inscription non acquittée sous 8 jours sera considérée comme nulle et attribuée à une autre personne

« **L'inscription sera valide dès réception de votre règlement.** »

1 café + 1 viennoiserie sera offert par inscription sans remise de ticket : il suffit de se présenter au bar de 8h00 à 10h00 dernier délais... (Rappel : ceci n'est pas un dû)

Mme Dussarps Ghislaine : 3 avenue du Parc de Sports 40230 Saint Geours de Marenne : 0688256066

L'attribution des places se fera dans l'ordre chronologique d'inscription, un numéro d'emplacement sera attribué.

En cas de défection d'un participant, ses droits d'inscriptions ne lui seront pas restitués.

De même il ne peut pas y avoir de remboursement en cas de non vente, une fois le stand installé de même en cas de mauvais temps.

L'installation se fera à partir de 7h.

TOUT EMPLACEMENT NON OCCUPE à 8h30 SERA CONSIDERE COMME DISPONIBLE.

Chaque exposant peut amener 1 portant suivant la place disponible. (- de 2 m), dès le 2ème 3 euros supplémentaires par portant et suivant la place disponible.

Fermeture des portes au public à **18 h**. Démontage achevé impérativement à **20 h 00**.

Un service Buvette / Restauration sera assuré par l'association pour les exposants et le public

Bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur :

Nom Prénom

Adresse

CommuneCP.....Tél

Adresse Email

N° Carte d'identité (ou Passeport)..... **Joindre copie**

Délivrée le :

Par :

N° de registre du commerce **joindre copie**

Délivrée le :

Par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Intérieur : Stand avec table X 4 € le m =

Extérieur : Stand sans table x 3 € le m =

Je déclare être :

Personne Physique :

- ne pas être commerçant (e) – ne vendre que des objets personnels et usagés. (Article L310-2 du code de commerce). - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)

Personne Morale :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés. (Article 321-7 du code pénal).

Désirant participer au vide grenier du 23 septembre 2018 à St Geours de Marenne je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes.

Date et signature « Lu et Approuvé »